

# COMMUNE DE GUMONT

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2016

### Travaux salle polyvalente et église : budget

Monsieur le Maire récapitule les offres reçues et analysées par la commission d'Appels d' Offres pour l'aménagement de la salle polyvalente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de retenir les entreprises suivantes, mieux-disantes :

lot 01 : maçonnerie->	Tabaste :	2 300.00€ HT
lot 07 : faux plafonds->	Goursat :	4 200.00 € HT
lot 08 : Carrelage->	Goursat :	2 354.02 € HT
lot 09 : peinture->	Goursat :	5 028.90 € HT
lot 10 : élévateur PMR	Hermes :	21 430.00€ HT
lot 11 : métallerie	Chatté :	4 995.00€ HT
lot 04 : électricité	Planche	6 528.00€ HT
lot 05 : plomberie	Faugeras	2 276.00€ HT

soit un total de travaux à engager de 49 111.92€ HT.

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

**Église :** 3<sup>e</sup> tranche des travaux d'accessibilité sur l'exercice 2017 : changement des ampoules et augmentation de la puissance (en correspondance avec l'ADAP)

**Fin des travaux mairie :** Devis demandé pour programmeur chauffage, et porte vitrée dans placard salle du conseil

**Convention SPA :** Monsieur le Maire propose qu'une convention soit signée avec la SPA afin de résoudre le problème des chiens errants sur la commune.

La SPA prend en charge les animaux capturés par la commune.

En contrepartie des services rendus, la Société Protectrice des Animaux demande une participation financière de 160 euros pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

**Point Communauté de Communes :** Le conseil municipal refuse l'étude de foncier agricole.

**Point SIAEP du Morel :** Après l'ébauche du budget du syndicat du Morel, il ne sera pas demandé de participation financière aux communes adhérentes cette année.

**Employé communal :** En fonction de la situation de l'agent technique titulaire, le contrat du remplaçant sera prolongé du temps nécessaire.

**Déchets verts : point de décharge :** Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une convention peut être signée avec un propriétaire foncier pour déposer les déchets verts communaux. Cette parcelle nécessite une mise en place des déblais déjà stockés, la commune prendra cette remise en état à sa charge. Le conseil donne son accord

**Repas des aînés :** Bilan de la participation et des plateaux apportés.

Au vu des absences sur la commune à la date où le repas est proposé, le conseil s'interroge sur la modification de la date pour l'avancer à la fin de l'été, quand la majorité des maisons est ouverte.

**Recensement de la population :** Le recensement a eu lieu du 21 janvier au 20 février. Notre commune compte 49 résidences principales et 43 résidences secondaires. La population prise en compte pour l'Insee en 2018 devrait être de 96 habitants + 5 comptés à part (étudiants)

### Questions diverses

- suite à la disparition du canton de La Roche et au nouveau périmètre du canton de Ste Fortunade, une nouvelle définition du comice agricole local devrait être mis en place.

- lecture du compte rendu du comité des fêtes ; le conseil dans son ensemble s'oppose à ce que le chapiteau soit installé dans le pré communal pendant la manifestation du feu de la St Jean, ceci afin de protéger la bâche des éventuelles escarilles projetés par le feu. D'autres emplacements à proximité mais hors pré communal pourraient être envisagés

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 avril à 10h (vote du budget)

La séance est levée à 12h15

**En raison de la grippe aviaire véhiculée par les oiseaux migrateurs et pour limiter la propagation, des mesures d'hygiène doivent être prises et chaque propriétaire de volailles doit remplir une déclaration de détention en mairie.**